

R.D.

MINISTERE
DE LA DEFENSE NATIONALE

III/7024

OFFICE DE LA RESISTANCE

DOSSIER N°

1^o Section

Mr. & Mme GRIDLET Léopold (Parents)

COMMISSIONS

Rue Marteau, 10
SPA.

ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre
posthume à Monsieur GRIDLET Eugene Leop, L.Gh.

né à Soy le 16.10.08
LIEGE. I.

par la Commission de contrôle de
en date du 16.9.48, en application des arti-
cles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le
Statut de la Résistance Armée.

M P. GRIDLET E.
était affilié au groupement P.A.

Le temps passé dans la Résistance est de 3 mois
soit du 1.10.42 au 19.2.43 arrondi au
mois supérieur 10.12.49.

A Bruxelles, le

POUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,
Le Colonel DE RIDDER,
Chef de l'Office de la Résistance,

ATTESTATION POUR : 1° Ayant-droit;
2° Groupement;
3° O. C. M.;
4° D. G. P. M./III D.;
5° D. G. P. M.;
6°

AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au destinataire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir.
En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en
établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration commu-
nale de sa résidence.

OFFICE DE LA RÉSISTANCE
VAN DEN WEERSTAND
DIENST

N° d'ordre : III/07024
Volgnummer :

PROPOSÉ le :
pour
Vol. Guerre
Méd. Rés.
Ord. Nat.
Méd. Comm.
Croix Guerre
pour
PROPOSÉ le :

PROPOSÉ le :
pour
Ord. Nat. Croix Guerre
Méd. Rés. Méd. Comm. Com. Cont. : Liège
Vol. Guerre Méd. Rés. Date : 16-4-48

ACCEPTÉ

Groupelement de résistance :
Weerstandsgroepering :

Armée Belge des Partisans - Corps 0.14

NOM (en capitales) :
NAAM (in drukletters) :

GRIDLET. (Gridélet)

Prénoms :
Voornamen :

Eugène Leon Leopold Ghislain

Domicile :
Adres :

17a rue Marteau 10

Lieu et date de naissance :
boorteplaats en datum :

Soy (Luxembourg) le 16.10.1908.

Nationalité :
Nationaliteit :

Belge

Etat civil :
Burgerlijke stand :

Célibataire

N° de la carte d'identité :
N° der eenzelvigheidskaart :

Grade et position militaire :
Graad en militaire stand :

Profession et position civile :
Beroep en burgerlijk ambt :

Chauffeur

Ayants droit éventuels en cas de décès :
gebeurlijke rechthebbenden in geval van overlijden :

Parents

Date d'entrée dans la résistance :
datum van toetreding tot den Weerstand :

octobre 1942

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) :
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

octobre 1942

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) :
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

Abattu à Chêne, traqué à S. Esprit

et prisonnière ensuite à la Citadelle de Liège le 19.2.1943.

N° de la carte du groupement (si possible) :
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ?
Door wie is U aangeworven in de groepering :

Jean Roeb

Lieu de votre principale activité :
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Liège

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :
Activiteit door den Groepeerster mede te ondertekenen, met beoordeling :

Sabotages - coups de main

Récolte de fonds - Renseignements

*Élément de très grande valeur. Exemple - pour
tous les camarades fut l'un des meilleurs et
des plus actifs de tout le P.A.*

[Signature]

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE :

Signature de l'intéressé,

l'opert doit

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :

Handteekening van belanghebbende,

Spouse Grindel

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij
l'affiliation au groupement;
de groepeerings;

2° Que
2° Dat

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :
, uit hoofde van volgende redenen) :

Sceau du
groupement
Zegel der
groepeerings

Le Commandement National,
Het Nationaal Commando.

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te
de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.
leveren door het Gemeentebestuur.

En annexe : Acte de Décès.

G R I D E L E T

Eugène, Léon, Léopold, Ghislain.

S O Y (Luxembourg), le 16 Octobre 1908.

B e l g e .

Néant.

Soldat.

Partisan.

Octobre 1942.

Innexistent sous l'occupation.

Néant.

Néant.

Néant.

Française.

la mère :

LEBRUN, Alice, Joséphine, Marie - Rue Marteau, 10 à SPA.-

Membre de l'ARMÉE BELGE DES PARTISANS, depuis Octobre 1942, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant les tâches qui lui sont dévolues : Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos camarades déjà tombés, participation à différents actes de sabotage, transport d'armes et de dynamite. Au cours d'une action, il est abattu par l'ennemi à Chênée, soigné à St Léonard pour être ensuite fusillé à la CITADELLE DE LIEGE le 19 Février 1943.

Membre de " L'ARMEE BELGE DES PARTISANS " , actif et très courageux, il réalise toutes les missions qui lui confiées à l'entière satisfaction de ses chefs. Alors qu'il était en service commandé, il est lâchement abattu à CHENEE, soigné à St Léonard pour être finalement fusillé le 19 Février 1943 à la CITADELLE DE LIEGE.

Bruxelles

8 Janvier 1948.-

N°

90

VILLE DE SPA

Extrait des registres aux actes de décès

ETAT-CIVIL

L'an mil ~~neuf~~ cent quarante-trois
le dix-neuf du mois de février
est décédé à la Citadelle à LIEGE: GRIDELET, Eugène Léon
Léopold Ghislain, chauffeur mécanicien, né à SOY, Luxg.;
le seize Octobre mil neuf cent huit; domicilié à SPA,
Marteau, 10, -----; ~~époux~~ célibataire; -----
; fils de GRIDELET, Célestin Léopold Joseph
et de LEBRUN, Alice Joséphine Marie -----

Pour extrait conforme délivré sur papier libre pour affaire
militaire.

Spa, le 26 Septembre 1947.-

L'Officier de l'Etat-Civil,

Pr l'Officier de l'Etat-Civil

Le Délégué,



Blanc

2716
2724
8

Armée Belge des Partisans

VERVIERS, le 5 mars 1944

Secrétariat Régional :
136 B, rue de Dison, Verviers.

AMICALE
Affiliée à l'Union Nationale
de la Résistance

Régional 0.14 -- Verviers



206

Cher Ami.

Je te renvoi le dossier de l'état de proposition complet
d'octroi de distinction honorifique, à titre posthume,
au faveur de Gridélet et comprenant,
1/ l'état de proposition,
2/ un extrait des registres aux actes de décès.
3/ l'activité de Gridélet

Reçois cher ami, mes fraternelles salutations.
Le Secrétaire régional

Herlout

MINISTERE
MINISTERIE
DE LA DEFENSE NATIONALE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST van den WEERSTAND

du dossier : 5173. 7024
N° van het dossier :

Commission de Contrôle
Controle Commissie

de LIEGE I.
van

palais de justice
Rue n°
straat, n°

à Liège
te

RECOMMANDE — AANGETEKEND.

Ce document ne prouve pas que la qualité de Résistant Armé est acquise. Elle ne l'est que si aucune opposition n'est formulée dans un délai déterminé.

Seule une ATTESTATION délivrée par l'Office de la Résistance prouve que la qualité de Résistant Armé est définitivement reconnue.

M (Nom) GRIDLET Eugène LÉON (Prénoms) Léopold Ghislain
(Naam) (Voornamen)
rue Marceau 10., n° à Spa
straat, n° , n° , te
Province de Liège
Provincie

Résistant isolé (1). Membre du Groupement de la Résistance (1) P./A.
Afzonderlijk Weerstander. Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — ~~refusée~~ — (1) en
ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — ~~verworpen~~ — ter
séance du 194...
zitting van 16 SEPT 1948

Liège, le 16 SEPT 1944
den

Pour le Président de la Commission,
Voor de Voorzitter van de Commissie,
Le Greffier — De Greffier,

J. S. V. P.

T. S. V. P. — D. A. U. B.

Dit document betekent niet dat de hoedanigheid van Gewapenden Weerstander verworven is. Zij is het slechts indien geen enkel verzet aangetekend wordt in een gegeven termijn.

Het afdoend betekenen der hoedanigheid van Gewapenden Weerstander wordt alleen door een ATTEST door den Dienst van den Weerstand afgeleverd betuigt.

MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DES PENSIONS
Administration des Pensions
Militaires

3e Direction - 8e Bureau

Bruxelles, le
3, Avenue Galilée.

9024

29-8-1952

. Arr. / 1940 / . n. 5723 / . L. 92

Monsieur,

Le nommé *GRIDELET, Eugène Léon Léopold Ghislain*
né le *16.10.1908* à *Soy*
décédé le *19.2.1943* à *Liège (fusillé)*
arrêté le *2.12.1942*
aurait appartenu à *F. I. (P. A. d'Anvers)*
Attestation délivrée par *Gendarmerie de Spa*
Adresse des ayants droit : *10. rue du Harreau Spa*

*Et aller d'après
l'ordre*

Je vous saurais gré de me faire savoir si le fait est exact et me faire connaître :

- 1) Motifs et circonstances dans lesquelles il fut arrêté;
- 2) Circonstances dans lesquelles il a été abattu;
- 3) Si l'intéressé était en service commandé au moment des faits signalés.

Veillez agréer, Monsieur
l'assurance de ma considération distinguée.

*Partisans armés
38. rue du Sacilorne
Bruxelles*

LE MINISTRE,
Par Délégation:
Pour le Directeur d'Administration,
Le Chef du Bureau,

P.
[Signature]

MINISTERE
DE LA DEFENSE NATIONALE
MINISTERIE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST
VAN DEN WEERSTAND

N° d'ordre :

Volgnummer :

210136

Serville - Fol 4

Antoine

Groupement de résistance : ARMEE BELGE DES PARTISANS Corp. 0.1.
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : GRIDELET.
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : Eugène
Voornamen :

Domicile : SPA.
Adres :

Lieu et date de naissance : Soy (Luxembourg) le 16. 10. 1908.
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : Belge
Nationaliteit :

Etat civil : célibataire
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité :
N° der eenzelveigheidskaart :

Grade et position militaire : neant.
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : mécanicien
Beroep en burgerlijk ambt :

Ayants droit éventuels en cas de décès : GRIDELET leksien (père)
Gebeurlijke rechthebbenden in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance :
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée (s) dans le (ou les) groupement (s) :
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) :
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :
St. Leonard (Liege)

N° de la carte du groupement (si possible) :
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ?
Door wie is U aangeworven in de groepering :

Lieu de votre principale activité : *Spu et environs puis environs de Liège*
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :
Activiteit door den Groepoverste mede te onderteekenen, met beoordeeling :

*Abattu le résiste notorie RONDOT ^{à Spu} a participé à de nombreuses
actions à Liège dont le sabotage contre l'immeuble des légionnaires
Wallons, rue St Lambert, et l'attentat contre un officier allemand
allemand du cœur même de la ville. Faisait partie du groupe
discipliné pour abattre le gestapiste Lempereur de Chénée, groupe qui
l'ira par de force fut surpris chez celui-ci et au cours de la rafle
Godelet B. fut grièvement blessé puis torturé avant d'être fusillé.
Participa également à de multiples sabotages dont le cabine électrique
de Liège Guillaume.*

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE :
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handteekening van belanghebbende,

Le Père,
G. Gruzelot

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

- 1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de l'affiliation au groupement ;
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij de groepeerings ;
- 2° Que
2° Dat

était (n'était pas) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings vóór
et qu'il est (n'est pas) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au
4 juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot
....., pour les motifs suivants) :
....., uit hoofde van volgende redenen)

Sceau du groupement.
Zegel der groepeerings.

Le Commandement National,
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE
MINISTERIE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RÉSISTANCE
DIENST
VAN DEN WEERSTAND

N° d'ordre :
Volgnummer :

Soude 7024

Antenne

Groupement de résistance : *ARMEE BELGE DES PARTISANS* Corps 0.14.
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : *GRIDELET*
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : *Eugène*
Voornamen :

Domicile : *SPA*
Adres :

Lieu et date de naissance : *Soy (Luxembourg) le 16.10.1908.*
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : *Belge*
Nationaliteit :

Etat civil : *célibataire*
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité :
N° der eenzelveigheidskaart :

Grade et position militaire : *néant*
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : *mécanicien*
Beroep en burgerlijk ambt :

Ayants droit éventuels en cas de décès : *GRIDELET Celestin (père)*
Gebeurlijke rechthebbenden in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance :
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée (s) dans le (ou les) groupement (s) :
Datum(s) van toetreding tot de groepeerings(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : *St Leonard (Liège)*
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangnissen (datums) :

N° de la carte du groupement (si possible) :
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ?
Door wie is U aangeworven in de groepeerings :

Lieu de votre principale activité : *Spa & environs puis environs de Liège*
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :
Activiteit door den Groepoverste mede te onderteekenen, met beoordeeling :

*a abattu le célèbre notaire Randoz de Spa, a participé à de
nombreuses actions à Liège dont le sabotage contre l'immeuble des
Léonnaires Wallons, place St Lambert, et l'attentat contre un officier
supérieur allemand au cœur même de la ville. Faisait partie d'un
groupe dirigé par abattu le gestapiste Lempereur de Chénée, groupe
qui lors par Defresne fut remplacé chez celui-ci et au cours de la
Kufle Gidelet & fut par exemple abattu puis torturé avant d'être fusillé.
Participa également à de multiples sabotages dont la cabine à Liège
de Liège Guillemins*

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE :
Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handteekening van belanghebbende,

*Le Père,
L. Gidelet*

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

- 1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de l'affiliation au groupement ;
1° Dat bijgevoegde attestaten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij de groepeerings ;
- 2° Que
2° Dat

était (n'était pas) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings vóór
et qu'il est (n'est pas) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au
4 juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot
....., pour les motifs suivants) :
....., uit hoofde van volgende redenen)

Sceau du groupement.
Zegel der groepeerings.

Le Commandement National,
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

AMICALE
Affiliée à l'Union Nationale
de la Résistance
Régional 0.14 -- Verviers

Monsieur Marteau Pierre,
Intendant National de l'A.M.P., Bruxelles.

ref 325

Cher ami.
La note Dist. Hon. / 264 / A.M. / P.M. / du 8-4-47.

Concernant le dossier GRIDELET -

En plus de l'état de proposition et d'octroi de distinction honorifique à titre posthume, il y est annexé la relation d'activité du même, fournie par la section de Spa et un extrait des résumés aux actes de décès, qui complète le dossier.

Vooudrais-tu me renseigner et me dire ce qui il manque au dossier pour être complet et valable, car je ne puis obtenir d'autres renseignements à ce sujet. Je te demanderai aussi que tu veuilles bien indiquer, à l'avenir, exactement ^{quels sont} les divers documents ou renseignements nécessaires à la composition des dossiers exigés pour l'obtention de distinctions à titre posthumes, et des dossiers pour demande de pension aux ayants droit. Je ne posséderai aucune directives ^{précises} à ce sujet.

Reçois, cher ami, mes sincères et fraternelles salutations

Le secrétaire régional,

J. Lallart.

voir lettre
du 16/4/47
n° 264

3 avril 1947.

Monsieur C. LEBLANC,
rue de Dison, 136b,
VERVIERS.

Dist.Hon./2615/AM/PM.

Cher Ami,

Ci-joint le dossier Gridelet que tu
voudras bien compléter suivant directive donnée
lors de mon passage à Verviers.

Bien amicalement à toi.

L'Intendant National,

P. MARTEAU.

Après le 29 - h. 28.

Mon cher Adam,

Fu trouveras ci contre le dossier de
Résistant armé de Guolelet Eugène. Les attesta-
tions A & B. du dossier complet vous transmis
précédemment ayant été signés de Roch et moi
je n'ai pas jugé utile de les dresser. De même
je n'ai pu indiquer les dates d'entrées aux divers
groupements.

Avec mes remerciements anticipés, recevez
mon cher Adam, mes salutations amicales.

Rochet

II.9.1952.

38, rue du Taciturne
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Administration des Pensions
Militaires
3, avenue Galilée
BRUXELLES.

XXXXXXX

EFF.7024

Messieurs,

Faisant suite à votre note du 29.8.1952, réf :
ASC/1940/5723/L 92, nous avons le plaisir de porter à
votre connaissance que le nommé GRIDELET Eugène, L.L.Gh.
a effectivement fait partie de notre groupement depuis
le mois d'octobre 1942.

Au cours d'une action, il est abattu par l'enne-
mi à Chênée, soigné à St.Léonard pour être ensuite fusillé
à la Citadelle de Liège le 19 février 1943.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre
considération distinguée .

Le Liquidateur National,

R.ADAM.